

Arsenal de Morges

Transformation intérieure du bâtiment 02

N° d'immeuble : 175-990 (bâtiment 02, aile Sud)

N° d'affaire : 496

Procédure sélective suivie d'un mandat d'études parallèles



Dossier de candidature de la procédure sélective

Lausanne, 28 janvier 2009

REGLEMENT - CLAUSES RELATIVES A LA PROCEDURE

A. Complément d'information relatif à l'avis de concours sélectif de marché unique paru dans la FAO.

La numérotation des paragraphes fait référence à l'avis de la FAO.

1.1. Adjudicateur

Le Maître de l'ouvrage, organisateur de la procédure est l'Etat de Vaud.

Personne de contact : Etat de Vaud
Département des infrastructures (DINF)
Service Immeubles, Patrimoine et Logistique (SIPAL)
Division Projets, Travaux, Energie
Place de la Riponne 10
Eric Jaeger, Chef de projet
T 021 316 73 14
F 021/316 73 47
E eric.jaeger@vd.ch

2.5 Description sommaire du projet et du marché :

Localisation du projet et contexte :

Situé à proximité des rives du lac Léman, place de la navigation, l'Arsenal de Morges s'organise selon une typologie en U. La cour de l'Arsenal s'oriente à l'Est et est déterminée sur son quatrième côté par le Château accueillant le Musée militaire vaudois. Les trois corps de bâtiments de l'Arsenal se composent d'un niveau sur rez et d'un étage de combles. Le Château est classé monument historique (note 1), tandis que les bâtiments de l'Arsenal sont en note 4 (à l'exception du bâtiment 04)

Le complexe a été construit en 1836-1839 sur la base d'un projet d'Henri Perregaux. Une explosion a détruit la plupart des bâtiments en 1871, nécessitant leur reconstruction au même emplacement en 1928 par l'architecte A. Kraemer. Au cours du XXème siècle l'Arsenal a subi diverses modifications qui ont notamment altéré le rez-de-chaussée du complexe. Le bâtiment 1 de l'Arsenal a été transformé en 2005 en vue d'accueillir les bureaux permanents de la division territoriale 1 et de la brigade blindée 1 de l'armée suisse.

Objet du marché et programme :

Le SIPAL organise une procédure sélective suivie d'un mandat d'études parallèles d'avant-projets d'architecture ayant pour objet la transformation de l'aile Sud-Est du bâtiment 02 de l'actuel arsenal de Morges (dit ci-après « aile Sud) afin d'y accueillir la division « administration militaire » du SSCM [Service de la Sécurité Civile et Militaire]. Le programme se compose d'une part de surfaces administratives pour 23 collaborateurs, d'autre part d'une infrastructure d'accueil pour les journées d'information des jeunes conscrits, composée de salles de cours et d'une cafétéria.

Information concernant le mandat d'études parallèles (phase 2 de la procédure) :

Le mandat d'études parallèles sera attribué aux trois bureaux d'architectes qui auront été retenus suite à la procédure sélective. Le marché du mandat d'études parallèles portera sur les prestations d'architecte pour l'avant-projet et l'estimation des coûts de la transformation de l'aile Sud du bâtiment 02 de l'Arsenal (rez et 1^{er} étage).

Le coût-plafond déterminé par le Maître de l'Ouvrage se monte à 3'440 KFr (CFC 1-5).

Les candidats devront présenter un devis avec CFC à 3 chiffres lors du mandat d'études parallèles qui ne devra en aucun cas dépasser ce montant.

Les architectes s'associeront avec un ingénieur en physique du bâtiment. Le bilan énergétique du bâtiment selon SIA 380/1 sera demandé avec l'avant-projet. Le label Minergie-Eco sera demandé pour la réalisation de l'ouvrage : l'avant-projet en tiendra compte.

Les prestations du mandat d'études parallèles seront rémunérées selon la norme SIA 102 et 142. Chaque participant ayant déposé une offre admise au jugement recevra une indemnité de CHF 28'000 TTC correspondant à 7.5% des prestations du mandat.

Information concernant l'étude du projet :

Le bureau d'architectes retenu par le collège d'experts, associés à leurs ingénieurs, recevront le mandat pour le développement de l'étude de projet, la mise à l'enquête et l'appel d'offres en vue de la réalisation. Cette opération est financée par un crédit d'étude qui a été accordé en janvier 2009. Le mandat sera octroyé sous réserve de l'approbation par les autorités compétentes.

Information concernant la réalisation de l'ouvrage :

La réalisation de l'ouvrage est conditionnée au crédit d'ouvrage qui sera déposé au Grand Conseil en août 2009. Le Maître de l'Ouvrage se réserve la possibilité d'attribuer le mandat de réalisation de l'objet au bureau d'architecte qui aura réalisé l'étude ou à une entreprise générale.

3.5 Critères de jugement du dossier de candidature :

Conformément à la réglementation vaudoise sur les marchés publics, on utilise en procédure sélective uniquement les critères 4 et 5 du barème du DINF applicable aux prestations de services.

	Critère	Libellé	Pondération %
4	Organisation de base du candidat ou du soumissionnaire		25%
4.1	Organisation qualité du soumissionnaire pour satisfaire les exigences du client	Certification qualité officielle ou présentation succincte de l'organisation qualité propre à l'entreprise qui démontre que le soumissionnaire s'est organisé et prend des mesures internes pour satisfaire les exigences administratives du client	5%
4.2	Contribution du soumissionnaire à la composante sociale du développement durable	Présentation succincte de l'organisation de l'entreprise concernant sa responsabilité sociale (ressources humaines, formation spécifique sur le développement durable, égalité des chances, recherche et développement, sécurité au travail). Certification de qualité officielle dans le domaine social type EcoEntreprise ou équivalent	5%
4.4	Contribution du soumissionnaire à la composante environnementale du développement durable	Certification de qualité officielle dans le domaine environnemental, voire démonstration de l'application des préceptes environnementaux au sein de l'entreprise. Expérience acquise dans le domaine de la gestion de chantier de rénovation, en particulier en respectant les exigences du développement durable.	15%
5	Références du candidat ou du soumissionnaire		75 %
5.1	Quantité et qualité des trois références présentées en annexe	- Qualités conceptuelles des références présentées	30%
		- Démarche et réflexion sur le thème de la transformation d'un bâtiment historique	15%
		- Respect des coûts durant la totalité du développement de réalisations conduites, en particulier dans la transformation.	12%
		- Respect des délais durant la totalité du développement de réalisations conduites, en particulier dans la transformation.	12%
		- Qualité du dossier de présentation	6%
Total			100 %

L'évaluation des dossiers se basera exclusivement sur les indications fournies par les candidats.

Les critères de jugement cités ci-dessus concernent uniquement la présélection. Les critères de jugement qui seront utilisés pour le jugement des avant-projets seront précisés dans le cahier des charges du mandat d'études parallèles.

Barème des notes des critères 4.1 et 5.1:

Note	Barème	Description
0		Candidat qui n'a pas fourni l'information ou le document non éliminatoire demandé par rapport à un critère fixé.
1	Insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond pas aux attentes.
2	Partiellement insuffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes.
3	Suffisant	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes minimales, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats.
4	Bon et avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente quelques avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.
5	Bon et très avantageux	Candidat qui a fourni l'information ou le document demandé par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes avec beaucoup d'avantages particuliers par rapport aux autres candidats, ceci sans tomber dans la surqualité et la surqualification.

Barème des notes des critères 4.2 et 4.4:

Note	Sous-critère	Éléments de jugement	
5	4.2	Certification EcoEntreprise ou démarche similaire	
	4.4	Certification ISO 14000 ou équivalente type EcoEntreprise	
4	4.2 et 4.4	Actions en lien au DD exécutées	Nombre important, par rapport aux autres candidats, dans des domaines en lien variés
3	4.2 et 4.4	Actions en lien au DD exécutées	Nombre important, par rapport aux autres candidats, mais dans des domaines plus ciblés
2	4.2 et 4.4	Actions en lien au DD exécutées	Nombre peu important, par rapport aux autres candidats
1	4.2 et 4.4	Intention de faire des actions en lien	Actions planifiées
0	4.2 et 4.4	Aucune planification d'actions concrètes	

3.8 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit tenir sur 10 pages A4 recto dont 6 sont constituées par les formulaires 4.1, 4.2, 4.4 et 5.1 (3 ex.) à télécharger sur www.simap.ch.

Le dossier sera remis en 4 exemplaires papier et sera présenté selon le canevas suivant :

	Contenu du dossier	Présentation Nombre de pages
1.	Coordonnées et présentation du bureau	Libre, 1 page (hors jugement)
2.	Présentation des expériences acquises dans le domaine de la gestion de chantiers de transformation ou de rénovation par la présentation de 3 projets récents et si possible contenant : - Les informations demandées sur le questionnaire 5.1, notamment une présentation de la maîtrise des coûts et des délais par le résumé de l'évolution de ceux-ci entre le projet et le décompte final - Une présentation libre du projet et du concept - Une réflexion et proposition de démarche sur le thème de la transformation d'un bâtiment historique	1 formulaire 5.1 par projet + une présentation projet & démarche sur 1 page A4 recto
3	Les formulaires 4.1, 4.2 et 4.4	Formulaires 4.1, 4.2 et 4.4

P:\Sb\03_Etudes et Réalisations\Vaeger Eric\01_Affaires_BI\BI_réf 496_Morges arsenal_Bât.2\6_Mises au concours de mandats\6.0_Concours ou appel d'offres d'architectes\6.0.2_Règlement et annexes\BI_Réf 469_6.0.2_Dossier de candidature_Var_2.doc

3.13 Calendrier :

Phase 1 de la procédure (sélection des candidats) :		
	Ma 03.02.09	Publication de la procédure sélective dans la FAO
	Lu 02.03.09, 16h30	Retour des dossiers de candidature
	Lu 09.03.09 - Me 11.03.09	Analyse des dossiers de candidature et sélection des 3 candidats par le collège d'experts
	Ma 24.03.09	Publication des candidats retenus dans la FAO
Phase 2 de la procédure (mandat d'études parallèles) :		
	Lu 06.04.09	Lancement du mandat d'études parallèles (envoi du cahier des charges aux 3 candidats retenus)
	Ve 05.06.09	Retour des avant-projets
	Lu 15.06.09	Présentation des projets au collège d'experts par les candidats
Etude du projet et réalisation :		
	Mi-juillet 2009	Attribution du mandat d'architecte pour l'étude du projet
	Janvier 2010	Début des travaux aile Sud *
	Mi-décembre 2010	Fin des travaux aile Sud *
	Fin-décembre 2010	Déménagement SSCM *

* Ces phases sont conditionnées au crédit d'ouvrage qui sera présenté au Grand Conseil entre fin août et mi-septembre 2009, approbation du crédit prévue début octobre 2009.

B. Autres dispositions complémentaires de la procédure de sélection :

1 Conflits d'intérêt

Il appartient au candidat d'annoncer à l'adjudicateur au plus tard lors du dépôt de son dossier de candidature s'il se trouve en conflit d'intérêt avec des membres du comité d'experts cités sous rubrique 4.1 de l'avis de la FAO

2 Propriété des documents

Les documents qui seront déposés par le candidat lors de la procédure de sélection et lors du mandat d'études parallèles sont de la propriété exclusive de l'adjudicateur. Il en va de même pour les documents des candidats qui ont été indemnisés pour leur prestation.

3 Séance d'information et/ou visite du site

Aucune séance d'information ou de visite du site n'est envisagée lors de la procédure de sélection. Toutefois une séance d'information et/ou de visite du site sera organisée si au moins la moitié des candidats en fait la demande dans les 10 jours suivant l'appel à la candidature ou si l'adjudicateur le juge nécessaire par rapport aux questions posées par les candidats.

4 Ouverture des dossiers de candidature

L'ouverture des dossiers de candidature n'est pas publique et ne fait pas l'objet d'un procès-verbal d'ouverture. Aucune information relative aux dossiers de candidature n'est communiquée aux candidats afin de ne pas nuire à la procédure de mandat d'études parallèles.

5 Décision de sélection.

La décision de sélection sera notifiée par écrit aux candidats qui auront participé à la procédure et dont le dossier est recevable. Outre la lettre précisant sa sélection ou sa non sélection, chaque candidat recevra un tableau d'analyse multicritères qui indiquera les résultats de tous les candidats.

Dès réception de la décision qui le concerne, tout candidat qui n'est pas sélectionné peut solliciter un entretien avec l'adjudicateur ou son représentant, en vue d'obtenir des éclaircissements sur la manière dont les notes lui ont été attribuées et sur les appréciations qui ont été émises sur son dossier. Il ne pourra pas obtenir des informations sur les autres dossiers de candidature et les éléments d'appréciation de ceux-ci.

C Plan du complexe de l'Arsenal et périmètre du projet :